MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 59 **2 février 1999**

SOMMAIRE

Abax, S.à r.l., Luxembourg ..... page 2793
ABN Amro Funds, Sicav, Luxembourg 2813
ABN Amro Interest Growth Fund, Sicav, Luxbg .. 2813
AC Automation Center, S.à r.l., Luxembourg 2802
Aeronautical Technologies Company Limited, Luxembourg 2830
Afrivest S.A., Luxembourg 2817
Aggior S.A., Luxembourg 2816
Altico S.A., Luxembourg 2823
(Les) Amis des Arts S.A., Luxembourg 2831
Andrea S.A., Luxembourg 2828
Arab Capital Investment (Luxembourg) S.A., Luxembourg 2820
Arcobois, S.à r.l., Luxembourg 2802
Arrigoni Invest S.A., Luxembourg 2814
Automania Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ... 2822
Banque Nationale de Paris (Luxembourg) S.A., Luxembourg 2817
Benetton Finance S.A., Luxembourg 2821
BM Finances, S.à r.l., Steinfort 2825
Boulangerie Zeimet & Fils S.A., Bettembourg 2821
Cargolux Airlines International S.A., Niederanven 2831
CIS Mining S.A., Luxembourg 2821
CIS Oil S.A., Luxembourg 2821
Cito Schiffahrt S.A., Luxembourg 2830
Compact Equipments, S.à r.l., Luxembourg 2822
Corluy Luxembourg S.A., Strassen 2823
Euro Baldi Gestion S.A., Luxembourg 2832
F.D.V. Holding S.A., Luxembourg 2824, 2825
FINPAR-Financière d'Investissements et de Participations S.A., Luxembourg 2826
Gesta Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg .. 2829
G.H.N. S.A., Luxembourg 2830
Guidance Luxembourg S.A., Strassen 2829
Holding du Veneto S.A.H., Luxembourg ... 2827, 2828
Immeubles & Valeurs, Luxembourg 2832
International Wine Tasting & Trading S.A., Luxbg 2827
Luxluce Holding S.A., Luxembourg 2831
Lux-Trading and Consulting Corporation S.A., Luxembourg 2825
Net 1 Holdings, S.à r.l., Luxembourg 2786
Net 1 Operations, S.à r.l., Luxembourg 2786
Nevis S.A., Luxembourg 2787
Overseas Properties S.A., Luxembourg 2788
Paghera Holding S.A., Luxembourg 2788
Parker & Robinson S.A., Luxembourg 2790
Parmenide S.A., Luxembourg 2788
Parquet Böhm S.à r.l., Niederanven 2786, 2787
Patima Electro Center, S.à r.l., Bissen 2790
Pecana S.A., Luxembourg 2788
Pedinotti et Cie, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 2789
Pictet Country Fund, Luxembourg 2789
Pictet Fixed Income Fund, Luxembourg 2789
Plau International S.A., Luxembourg 2791
Polish Pre Ipo Fund, Sicav, Luxembourg 2791
Polymeccanica, S.à r.l., Bettembourg 2792
Precision Engineering S.A., Luxembourg 2789
Quatuor S.A., Luxembourg 2800
Quorum Investments, S.à r.l., Luxembourg 2792
Racis Holding S.A., Luxembourg 2801
Reallux Betriebsgesellschaft, G.m.b.H., Luxembourg 2791
Reciver S.A., Luxembourg 2800
Rembrandt S.A., Luxembourg 2801
RHEIN-LUX, Rheinisch-Luxemburger Immobilien AG, Luxemburg 2803
Rimag S.A., Luxembourg 2801
Roboto, S.à r.l., Junglinster 2799
Rodan S.A., Luxembourg 2794
Rofa S.A., Luxembourg 2802
Royal Finance S.A., Luxembourg 2790
Safetiroute Holdings, S.à r.l., Moutfort 2787
Santé Luxembourg S.A., Luxembourg 2795, 2799
Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Senningerberg 2795
S.D.G.A. Holding S.A., Luxembourg 2794
Second Way, S.à r.l., Luxembourg 2793
Server S.A., Luxembourg 2800
Sife-Sky S.A., Luxembourg 2799
Sisinter S.A. 2803
Société de Gestion Leopard Fund S.A. 2805
Société Générale d'Investissements Immobiliers, Luxembourg 2800
Somec Group S.A. 2801, 2802
Spike S.A., Luxembourg 2813
TRAHO, Société pour l'Etude et le Développement de Travaux Publics S.A., Luxembourg 2792
Triax Global-Exchange S.A.H., Luxembourg 2805
Viredon S.A., Luxembourg 2810
Wickler Frères Exploitation, S.à r.l., Diekirch 2794

NET 1 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 53.836.

—

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 8 février 1996 que les parts sociales sont, depuis cette date, réparties comme suit:

- CORNET Ltd., Westaway Chambers, 39, Don Street, St. Hélier, Jersey . . . . . 7.840 parts
- GEMPLUS SCA, 34, rue Guynemer, F-92130 Issy les Moulineaux . . . . . 8.160 parts

Total: . . . . . 16.000 parts

Suite au décès de Monsieur André Peter Mansvelt, intervenu en date du 4 mars 1998 et aux démissions de Mme Isabelle de Mello du 24 novembre 1997 et de Messieurs Marc Lassus et Daniel Legal du 9 novembre 1998, la Société est gérée temporairement par le seul membre du conseil de gérance restant, Monsieur Serge Belamant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN, Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49612/501/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

NET 1 OPERATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 53.737.

—

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 8 février 1996 que les parts sociales sont, depuis cette date, réparties comme suit:

- CORNET Ltd., Westaway Chambers, 39, Don Street, St. Hélier, Jersey . . . . . 490 parts
- GEMPLUS SCA, 34, rue Guynemer, F-92130 Issy les Moulineaux . . . . . 510 parts

Total: . . . . . 1.000 parts

Suite au décès de Monsieur André Peter Mansvelt, intervenu en date du 4 mars 1998 et aux démissions de Mme Isabelle de Mello du 24 novembre 1997 et de Messieurs Marc Lassus et Daniel Legal du 9 novembre 1998, la Société est gérée temporairement par le seul membre du conseil de gérance restant, Monsieur Serge Belamant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN, Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49613/501/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

PARQUET BOHM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6941 Niederanven, 15, rue de Munsbach.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Detlef Böhm, juriste, demeurant à Trèves (Allemagne);

ici représenté par Monsieur Thorsten Böhm, ci-après nommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 novembre 1998;

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

2) Monsieur Thorsten Böhm, parquetteur, demeurant à Kordel (Allemagne).

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée PARQUET BOHM, S.à r.l. avec siège social à Grevenmacher, 63A, rue de Trèves:

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 février 1989, publié au Mémorial C de 1989, page 8314;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 mars 1990, publié au Mémorial C de 1990, page 15966;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 juin 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 21635.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Grevenmacher, à L-6941 Niederanven, 15, rue de Munsbach.

Deuxième et dernière résolution

Suite à ce transfert de siège le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Niederanven.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale s'élève approximativement à la somme de 10.000,- francs.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: B. Böhm, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 1998, vol. 837, fol. 66, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 23 novembre 1998. C. Doerner.

(49621/209/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

PARQUET BOHM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6941 Niederanven, 15, rue de Munsbach.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998. C. Doerner.

(49622/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

NEVIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

—

Extrait des résolutions prises dans le cadre du Conseil d'Administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 73, case 11.

(49614/065/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

SAFETIROUTE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R. C. Luxembourg B 14.746.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 22, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998. P. Lux.

(49650/698/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

SAFETIROUTE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R. C. Luxembourg B 14.746.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 22, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998. P. Lux.

(49651/698/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

OVERSEAS PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.667.

—

Extrait des résolutions prises dans le cadre du Conseil d'Administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 73, case 11.

(49617/065/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

PAGHERA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.877.

—

Extrait des résolutions prises dans le cadre du Conseil d'Administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 73, case 11.

(49618/065/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

PARMENIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 51.742.

—

Extrait des résolutions prises dans le cadre du Conseil d'Administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 73, case 11.

(49620/065/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

PECANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.903.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 51, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour PECANA S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(49624/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

PEDINOTTI ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belval.

R. C. Luxembourg B 8.178.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 70, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998. *Pour PEDINOTTI ET CIE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(49625/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

PEDINOTTI ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belval.

R. C. Luxembourg B 8.178.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 70, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998. *Pour PEDINOTTI ET CIE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(49626/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

PICTET COUNTRY FUND.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.913.

—

Le bilan au 30 septembre 1997 a été enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 28, case 4, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1998. D. Brankaer

Fondé de Pouvoir

(49628/052/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

PICTET FIXED INCOME FUND.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.034.

—

Le bilan au 30 septembre 1997 a été enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1998, vol. 514, fol. 28, case 4, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 1998. D. Brankaer

Fondé de Pouvoir

(49629/052/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

PRECISION ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

—

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 73, case 11.

(49636/065/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

PATIMA ELECTRO CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7766 Bissen, 66, route de Colmar.

R. C. Luxembourg B 25.207.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Wiltz, le 25 novembre 1998, vol. 170, fol. 6, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour la société
PATIMA ELECTRO CENTER, S.à r.l.

(49623/557/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

PARKER & ROBINSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.662.

—

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

R.A.S. RENT & SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté, ici représentée par Monsieur Jean-Marc Hasselmans, gérant de société, demeurant à B-6600 Bastogne, 109, Chaussée d'Arlon, agissant en sa qualité de gérant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PARKER & ROBINSON S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 novembre 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 105 du 18 février 1998;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, libérées à concurrence de 25%,

- que la société R.A.S. RENT & SERVICES, S.à r.l., étant devenue seule propriétaire des mille (1.000) actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme PARKER & ROBINSON S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société R.A.S. RENT & SERVICES, S.à r.l., agissant en sa qualité de liquidateur de la société PARKER & ROBINSON S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société PARKER & ROBINSON S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Hasselmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1998, vol. 112S, fol. 18, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 novembre 1998.

G. Lecuit.

(49619/220/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

ROYAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 27.830.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juillet 1998 que:

- Le siège social de la société a été transféré de 30, rue J.P. Beicht, Luxembourg, au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juillet 1998.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49649/595/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

PLAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.374.

—

Excerpt of the Minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on October 5th, 1998

First resolution

The general meeting resolved to accept the resignation as of September 1st, 1998 of Mr Albert Pirotte, «licencié en sciences politiques», residing in Strassen, from the office of Director of the Company.

By special vote it grants discharge to him for his mandate up to September 1st, 1998.

Second resolution

The general meeting resolved to appoint Mr Mykola Pasko, economist, residing in Kyiv (Ukraine), as Director of the Company, with effect on September 1st, 1998.

Third resolution

The general meeting resolved to accept the resignation as of October 15, 1998 of Mr Kostyantyn Boyko, engineer, residing in Bereldange, from the office of Director of the Company.

By special vote it grants discharge to him for his mandate up to October 15th, 1998.

Fourth resolution

The general meeting resolved to appoint Mr Gennadiy Plus, engineer, residing in Lugansk (Ukraine), as Director of the Company, with effect on October 15th, 1998.

Fifth resolution

The general meeting resolved to authorize the new Board of Directors to accept the resignation of Mr Kostyantyn Boyko, prenamed, from the office of Managing Director of the Company as of October 15th, 1998.

Sixth resolution

The general meeting resolved to authorize the new Board of Directors to appoint Mr Sergiy Goudimenko, prenamed, as Managing Director of the Company as of October 15th, 1998.

Excerpt of the Minutes Meeting of the Board of Directors held in Kyiv on the 20th of October, 1998

First resolution

To remove Mr Kostyantyn Boyko, engineer, residing in Luxembourg, from the office of Managing Director of the Company from the 15th of October, 1998 according to his registered letter dated the 1st of September, 1998.

Second resolution

To appoint Mr Sergiy Goudimenko as Managing Director who may have all powers to validly bind the Company by his sole signature from the 15th of October, 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1998. A. Schwachtgen.

(49633/230/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

POLISH PRE IPO FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.366.

—

Le bilan au 31 mars 1997 a été enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 28, case 4, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1998. D. Brankaer

Fondé de Pouvoir

(49634/052/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

REALLUX BETRIEBSGESELLSCHAFT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1614 Luxembourg, Gantenbeinsmillen.

R. C. Luxembourg B 58.609.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 26 novembre 1998, vol. 133, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998. Signature.

(49641/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

POLYMECCANICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, route de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 21.246.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Wiltz, le 25 novembre 1998, vol. 170, fol. 6, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour la société
POLYMECCANICA, S.à r.l.
Signature

(49635/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

QUORUM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 58.442.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 73, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour la société
K. A. Tedder
Le gérant

(49638/010/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

QUORUM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 58.442.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Associés réunie au siège social à Luxembourg, le 29 mai 1998 à 15.00 heures

Approbation des comptes au 31 décembre 1997 et report de la perte de 39.343 LUF.

- Démission de Madame Anne de la Vallée Poussin et de Monsieur Pierre Laloyaux en tant que gérants.
- Reconduction du mandat de Monsieur Kaarel A. Tedder, en tant que seul gérant pour une durée d'un an, son mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1998.

Pour la société
K. A. Tedder
Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49639/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

TRAHO, SOCIETE POUR L'ETUDE ET LE DEVELOPPEMENT DE TRAVAUX PUBLICS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 4.555.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE POUR L'ETUDE ET LE DEVELOPPEMENT DE TRAVAUX PUBLICS, TRAHO ayant son siège social à Luxembourg, 22, boulevard Royal,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 4.555,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Manternach alors de résidence à Capellen en date du 18 février 1950, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 18 du 13 mars 1950,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer alors de résidence à Capellen en date du 28 septembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 26 du 5 février 1979,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Francis Kesseler de résidence à Esch-Alzette en date du 12 février 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 98 du 12 mai 1980.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures et présidée par Madame Elisabeth Schaack, employée privée, demeurant à Hinkel,

qui désigne comme secrétaire Madame Cristina Vidal, employée privée, demeurant à Leudelange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Théodore Braun, ingénieur commercial et de gestion, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Décision à prendre quant à la dissolution de la société.

2. - Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, demeurant à Luxembourg, liquidateur avec tous pouvoirs pour représenter la société lors des opérations de liquidation conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée après signature du présent procès-verbal à 15.30 heures.

Estimation des frais

Les comparants ci-dessus déclarent que les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société, en raison du présent acte, sont estimés à environ 25.000,- francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Schaack, C. Vidal, T. Braun, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 112S, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 novembre 1998. P. Decker.

(49662/206/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1998.

SECOND WAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 28, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 54.362.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998. BUCOREC, S.à r.l.

Signature

(49656/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

ABAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.761.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1998. FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.

Signature

(49703/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

WICKLER FRERES EXPLOITATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Diekirch.

—

Il résulte d'un acte de cessions de parts et d'assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 13 novembre 1998, enregistré à Diekirch le même jour, volume 598, folio 62, case 4,

concernant la société à responsabilité limitée WICKLER FRERES EXPLOITATION, S.à r.l., avec siège social à Diekirch,

constituée sous la dénomination de LUXEMBURGER ASPHALT MISCHWERKE WASSERBILLIG, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire Joseph Gloden de Grevenmacher en date du 2 avril 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 144 du 1er juillet 1982, modifiée suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl de Redange-sur-Attert en date du 28 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 83 du 1er avril 1989, modifiée encore par acte du notaire Marc Cravatte d'Ettelbruck en date du 5 décembre 1994, publié au Mémorial C de l'année 1995, page 5395:

1) L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cinq millions de francs (5.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt millions de francs (20.000.000,-) au montant de quinze millions de francs (15.000.000,-).

2) L'assemblée décide d'adapter les statuts de la société en conséquence de la résolution qui précède, par la modification de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze millions de francs (15.000.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,-) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

- Monsieur Mathias Wickler possède mille deux cents parts sociales	1.200
- Monsieur Georges Wickler possède trois cents parts sociales	300
Total: mille cinq cents parts sociales	1.500 »

3) L'assemblée décide de régler comme suit la gérance de la société:

a) Sont nommés gérants de la société, Messieurs Mathias Wickler et Georges Wickler, prénommés;

b) La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des deux gérants;

c) Les mandats ainsi conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 23 novembre 1998. M. Cravatte.

(92326/205/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er décembre 1998.

S.D.G.A. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 42.136.

—

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 85, case 5.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

(49655/065/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

RODAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

—

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 73, case 11.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

(49646/065/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 37.799.

—

Excerpt of the Minutes of the Annual General Meeting held on May 26th, 1998

The meeting has taken the following resolutions:

The meeting reelected as directors for a term of one year Mrs Josiane Pain, Mr John Hall, Mr Keith Niven, Mr Steen Svendsen and Mr Peter von Elten.

The meeting reelected COOPERS & LYBRAND as auditor for a further term of one year.

Their mandates will terminate with the statutory general meeting of 1999 or until their successors have been elected.

Traduction française:

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue en date du 26 mai 1998

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes:

L'assemblée a réélu pour la période d'un an comme administrateurs Madame Josiane Pain,

Monsieur John Hall, Monsieur Keith Niven, Monsieur Steen Svendsen et Monsieur Peter von Elten.

L'assemblée a réélu COOPERS & LYBRAND en tant que commissaire aux comptes pour une année supplémentaire.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1999 ou lors de l'élection de leurs successeurs.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 514, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49654/257/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

SANTE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.984.

—

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the tenth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SANTE LUXEMBOURG S.A., a société anonyme having its registered office in L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe (R.C. Luxembourg B 59.984) incorporated by a notarial deed on June 27, 1997, published in the Mémorial C number 565 of June 27, 1997, the Articles of Incorporation of which company were for the last time amended by a notarial deed on June 19, 1998, published in the Mémorial C number 677 of September 22, 1998.

The extraordinary general meeting is opened at 11.00 a.m., by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) To resolve to increase the company's issued and subscribed share capital from its present amount of sixteen million one hundred thousand French francs (FRF 16,100,000.-) represented by one thousand eight hundred and twenty-two (1,822) class A shares, one thousand and fourteen (1,014) class B shares, nine thousand two hundred and forty-two (9,242) class C shares, one hundred sixty (160) class D shares and three thousand eight hundred and sixty-two (3,862) class E shares, each with a par value of one thousand French francs (FRF 1,000.-) per share, to an amount of sixteen million two hundred thousand French francs (FRF 16,200,000.-) by the issue of a further ten (10) class B shares and a further ninety (90) class F shares with a par value of one thousand French francs (FRF 1,000.-) per share.

2) To resolve to waive the preferential subscription rights provided for under article 5.10. of the Articles of Incorporation and to accept subscription and entire payment in cash of the ten (10) new issued class B shares by SOCIETE CIVILE DES SALARIES DE GENERALE DE SANTE and ninety (90) new issued class F shares by Mr Alain Gomez.

3) To resolve to amend article 5.2. of the Articles of Incorporation so as to reflect the proposed increase of the company's issued and subscribed share capital.

4) To resolve to amend the Articles of Incorporation by adding a further article 6.14 worded as follows:

«6.14. Class F Shares

(a) Notwithstanding any other provision of this article 6, articles 6.7 and 6.9 shall not apply to any transfers of Class F shares.

(b) No holder of Class F shares shall transfer any such shares except in the event of an Exit in which one or more of the holders of Class C shares transfer their shares or except as otherwise authorised or requested by the holders of the class C shares.»

5) To resolve to amend article 21 of the Articles of Incorporation by deleting the following part of sentence of its penultimate paragraph:

« . . . which shall not be quorate in respect of the above-mentioned matters unless the shareholders holding at least 50 % of the class A shares, 50 % of the class C shares, 50 % of the D Class shares and 50 % of the Class E shares are present or represented.»

6) To resolve to further amend article 21 of the Articles of Incorporation by adding the following sentence to its last paragraph:

«When any such decision shall result in the amendment of these articles of incorporation, the decision shall not be valid unless the quorum and the two thirds majority voting requirements of Luxembourg law are complied with.»

7) To resolve to increase the number of directors from nine to ten and to elect Mr Alain Gomez as new director for a period ending immediately after the ordinary general meeting to be held in 1999.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire share capital of sixteen million one hundred thousand French francs (FRF 16,100,000.-), were present or represented at the meeting, which consequently was regularly constituted and could validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders had been duly informed before the meeting.

After deliberation, the meeting adopted each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the company's issued and subscribed share capital from its present amount of sixteen million one hundred thousand French francs (FRF 16,100,000.-) represented by one thousand eight hundred and twenty-two (1,822) class A shares, one thousand and fourteen (1,014) class B shares, nine thousand two hundred and forty-two (9,242) class C shares, one hundred sixty (160) class D shares and three thousand eight hundred and sixty-two (3,862) class E shares, each with a par value of one thousand French francs (FRF 1,000.-) per share, to an amount of sixteen million two hundred thousand French francs (FRF 16,200,000.-) by the issue of a further ten (10) class B shares and a further ninety (90) class F shares with a par value of one thousand French francs (FRF 1,000.-) per share.

Second resolution

The meeting resolved to waive the preferential subscription rights provided for under article 5.10 of the Articles of Incorporation and to accept subscription and entire payment in cash of the ten (10) new issued class B shares by SOCIETE CIVILE DES SALARIES DE GENERALE DE SANTE and ninety (90) new issued class F shares by Mr Alain Gomez.

Thereupon Mr Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorized proxy holder of:

1) SOCIETE CIVILE DES SALARIES DE GENERALE DE SANTE, with registered office at 96, avenue d'Iéna, F-75116 Paris (France), by virtue of one of the prementioned proxies;

2) Mr Alain Gomez, company director, residing at 51, avenue Montaigne, F-75008 Paris (France), by virtue of a proxy given to him in Paris, on November 5th, 1998,

which proxy will remain attached to the present deed for the purpose of registration,

declared to subscribe to and to entirely pay in cash, the newly issued shares as stated hereabove.

Proof of such payment was given to the undersigned notary, who expressly states this.

Third resolution

The meeting resolved to amend the first paragraph of article 5.2. of the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows, so as to reflect the proposed increase of the company's issued and subscribed share capital:

«5.2. The Company has an issued and subscribed share capital of sixteen million two hundred thousand French francs (FRF 16,200,000.-) fully paid up and represented by one thousand eight hundred and twenty-two (1,822) class A shares, one thousand and twenty-four (1,024) class B shares, nine thousand two hundred and forty-two (9,242) class C shares, one hundred sixty (160) class D shares, three thousand eight hundred and sixty-two (3,862) class E shares and ninety (90) class F shares each with a par value of one thousand French francs (FRF 1,000.-) per share having the rights attached thereto in accordance with these articles of incorporation provided that certain of the class A and C shares may be redesignated and converted into class E shares in accordance with article 5.6..»

Fourth resolution

The meeting resolved to amend the Articles of Incorporation by adding a further article 6.14 worded as follows:

«6.14 Class F Shares

(a) Notwithstanding any other provision of this article 6, articles 6.7 and 6.9 shall not apply to any transfers of Class F shares.

(b) No holder of Class F shares shall transfer any such shares except in the event of an Exit in which one or more of the holders of Class C shares transfer their shares or except as otherwise authorised or requested by the holders of the Class C shares.»

Fifth resolution

The meeting resolved to amend article 21 of the Articles of Incorporation by deleting the following part of sentence of its penultimate paragraph:

which shall not be quorate in respect of the above-mentioned matters unless the shareholders holding at least 50 % of the class A shares, 50 % of the class C shares, 50 % of the D Class shares and 50 % of the Class E shares are present or represented.»

Sixth resolution

The meeting resolved to further amend article 21 of the Articles of Incorporation by adding the following sentence to its last paragraph:

«When any such decision shall result in the amendment of these articles of incorporation, the decision shall not be valid unless the quorum and the two thirds majority voting requirements of Luxembourg law are complied with.»

Seventh resolution

The meeting resolved to increase the number of directors from nine to ten and to elect Mr A. Gomez as new director for a period ending immediately after the ordinary general meeting to be held in 1999.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately sixty thousand Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 11.30 a.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that at the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée SANTE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe (R.C. Luxembourg B 59.984) constituée suivant acte notarié du 27 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 565 du 27 juin 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 19 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 677 du 22 septembre 1998.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures, par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, Président de l'assemblée.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Michel Schmit avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi consituté, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I) Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour

1) De décider d'augmenter le capital social de la société de son montant actuel de seize millions cent mille francs français (FRF 16.100.000,-) divisé en mille huit cent vingt-deux (1.822) actions de la catégorie A, mille quatorze (1.014) actions de la catégorie B, neuf mille deux cent quarante-deux (9.242) actions de la catégorie C, trois mille huit cent soixante-deux (3.862) actions de la catégorie E, ayant une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) par action, à un montant de seize millions deux cent mille francs français (FRF 16.200.000,-) par l'émission de dix (10) actions supplémentaires de la catégorie B et de quatre-vingt-dix (90) actions supplémentaires de la catégorie F, ayant une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) par action.

2) De décider de renoncer au droit de souscription préférentiel prévu par l'article 5.10 des statuts et d'accepter la souscription et le payement en espéces des dix (10) actions de la catégorie B par SOCIETE CIVILE DES SALARIES DE GENERALE DE SANTE et des quatre-vingt-dix (90) actions de la catégorie F par Monsieur Alain Gomez.

3) De décider de modifier l'article 5.2 des statuts de manière à refléter l'augmentation du capital social de la société.

4) De décider de modifier les statuts en y ajoutant un nouvel article 6.14., rédigé comme suit:

«6.14. Actions de la catégorie F

(a) Sous réserve des autres dispositions de cet article 6, les articles 6.7 et 6.9 ne s'appliqueront pas aux cessions des actions de la catégorie F.

(b) Aucun actionnaire de la catégorie F ne devra céder ces actions de la catégorie F, si ce n'est en cas de sortie lors de laquelle un ou plusieurs actionnaires de la catégorie C cèdent leurs actions ou si une telle cession était autrement autorisée ou requise par les actionnaires de la catégorie C.»

5) De décider de modifier l'article 21 des statuts en rayant la partie de phrase suivante de l'avant-dernier paragraphe:

« . . . dont le quorum sera en vue des affaires ci-dessus de 50 % des actionnaires de la catégorie A, 50 % des actionnaires de la catégorie C, 50 % des actionnaires de la catégorie D et 50 % des actionnaires de la catégorie E présents ou représentés.»

6) De décider de modifier encore l'article 21 des statuts en ajoutant la phrase suivante à son dernier paragraphe:

«Au cas où une telle décision impliquerait la modification de ces statuts, la décision ne sera valable que si les conditions de quorum et de la majorité des deux tiers des votes prévues par la loi luxembourgeoise sont respectées.»

7) De décider d'augmenter le nombre d'administrateurs de 9 à 10 et de nommer Monsieur Alain Gomez comme nouvel administrateur pour une période prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1999.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de seize millions cent mille francs français (FRF 16.100.000,-), ont été présentes ou représentés à l'assemblée, laquelle a dès lors été régulièrement constituée et a pu valablement libérer sur tous les points de l'ordre du jour sur lequel les actionnaires ont été dûment informés au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société de son montant actuel de seize millions cent mille francs français (FRF 16.100.000,-) divisé en mille huit cent vingt-deux (1.822) actions de la catégorie A, mille quatorze (1.014) actions de la catégorie B, neuf mille deux cent quarante-deux (9.242) actions de la catégorie C, trois mille huit cent soixante-deux (3.862) actions de la catégorie E, ayant une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) par action, à un montant de seize millions deux cent mille francs français (FRF 16.200.000,-) par l'émission de dix (10) actions de la catégorie B et de quatre-vingt-dix (90) actions de la catégorie F additionnelles, ayant une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) par action.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de renoncer au droit de souscription préférentiel prévu par l'article 5.10 des statuts et d'accepter la souscription et le payement en espèces des dix (10) actions de la catégorie B par SOCIETE CIVILE DES SALARIES DE GENERALE DE SANTE et des quatre-vingt-dix (90) actions de la catégorie F par Monsieur Alain Gomez.

Sur ce, Monsieur Jean-Paul Spang, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de:

1) SOCIETE CIVILE DES SALARIES DE GENERALE DE SANTE, avec siège social au 96, avenue d'Iéna, F-75116 Paris (France), en vertu de l'une des procurations prémentionnées.

2) Monsieur Alain Gomez, administrateur de sociétés, demeurant au 51, avenue Montaigne, F-75008 Paris (France),

en vertu d'une procuration lui délivrée à Paris, le 5 novembre 1998. laquelle procuration restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement,

a déclaré souscrire les actions nouvellement émises et les libérer entièrement en espèces, comme décrit ci-dessus.

Preuve de ce payement a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5.2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante, de manière à refléter l'augmentation du capital social de la société:

«5.2. Le capital social souscrit de la Société est de seize millions deux cent mille francs français (FRF 16.200.000,-) entièrement libéré et représenté par mille huit cent vingt-deux (1.822) actions de la catégorie A, mille vingt-quatre (1.024) actions de la catégorie B, neuf mille deux cent quarante-deux (9.242) actions de la catégorie C, trois mille huit cent soixante-deux (3.862) actions de la catégorie E et quatre-vingt-dix (90) actions de la catégorie F, ayant une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) par action avec les droits y attachés conformément à ces statuts, sous réserve que certaines des actions des catégories A et C peuvent être requalifiées et converties en actions de la catégorie E conformément à l'article 5.6..»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts en y ajoutant un nouvel article 6.14., rédigé comme suit:

«6.14. Actions de la catégorie F

(a) Sous réserve des autres dispositions de cet article 6, les articles 6.7 et 6.9 ne s'appliqueront pas aux cessions des actions de la catégorie F.

(b) Aucun actionnaire de la catégorie F ne devra céder ces actions de la catégorie F, si ce n'est en cas de Sortie lors de laquelle un ou plusieurs actionnaires de la catégorie C cèdent leurs actions ou si une telle cession était autrement autorisée ou requise par les actionnaires de la catégorie C.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts en rayant la partie de phrase suivante de l'avant dernier paragraphe:

« . . . dont le quorum sera en vue des affaires ci-dessus de 50 % des actionnaires de la catégorie A, 50 % des actionnaires de la catégorie C, 50 % des actionnaires de la catégorie D et 50 % des actionnaires de la catégorie E présents ou représentés.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier encore l'article 21 des statuts en ajoutant la phrase suivante à son dernier paragraphe:

«Au cas où une telle décision impliquerait la modification de ces statuts, la décision ne sera valable que si les conditions de quorum et de la majorité des deux tiers des votes prévues par la loi luxembourgeoise sont respectées.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de 9 à 10 et de nommer Monsieur Alain Gomez comme nouvel administrateur pour une période prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1999.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, J.-M. Schmit, L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 1998, vol. 837, fol. 66, case 10. – Reçu 6.155 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 novembre 1998. J.-J. Wagner.

(49652/239/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

SANTE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.984.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 novembre 1998. J.-J. Wagner.

(49653/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

ROBOTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6118 Junglinster, 13, rue de Godbrange.

R. C. Luxembourg B 11.621.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Wiltz, le 25 novembre 1998, vol. 170, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998. *Pour la société*
ROBOTO, S.à r.l.

(49645/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

SIFE-SKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

—

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 85, case 5.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

(49659/065/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 50.892.

—

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 85, case 5.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

(49663/065/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

SERVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 52.516.

—

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 85, case 5.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

(49658/065/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

RECIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 41.768.

—

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 73, case 11.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

(49642/065/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

QUATUOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.493.

—

Les bilans aux 31 décembre 1995 et 1996, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 54, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1998.

QUATUOR S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(49637/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

REMBRANDT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.330.

—

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 73, case 11.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

(49643/065/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

RIMAG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.721.

—

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 73, case 11.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

(49644/065/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

RACIS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.835.

—

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 513, fol. 73, case 11.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

(49640/065/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

SOMEC GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.087.

—

Les bilans aux 31 décembre 1994, 1995 et 1996, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 54, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1998.

SOMEC GROUP S.A.
Signature Signature
Administrateur *Administrateur*

(49665/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

SOMEC GROUP S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 22.087.

—

Le siège social au 11, rue Aldringen à Luxembourg a été dénoncé avec effet au 18 septembre 1998.

Pour SOMEC GROUP S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1998, vol. 514, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49666/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

ROFA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 33.638.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 4 mai 1998 à 15.00 heures au siège social

- Ratification de la cooptation de Monsieur Reinald Loutsch.
- HRT REVISION est nommée Commissaire aux comptes et reprend les mandats de son prédécesseur.
- Le siège social est transféré au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

Pour la société
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49647/010/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

ROFA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 33.638.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 23 novembre 1998 à 15.00 heures au siège social

- Nomination de Monsieur Marc Ambroisien, directeur, demeurant à Luxembourg, et de Monsieur Frédéric Seince, employé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur, en remplacement de Messieurs Pierre Laloyaux et Luc Grégoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

Pour la société
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49648/010/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

AC AUTOMATION CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

—

Le siège de la société est transféré, avec effet au 1er janvier 1999, à l'adresse suivante: 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 81, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49706/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

ARCOBOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2551 Luxembourg, 85, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 50.073.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1998, vol. 513, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998.

Signatures.

(49716/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

SISINTER S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 32.878.

—

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG a dénoncé avec effet immédiat par lettre datée du 18 novembre 1998 tout office de domiciliation de ladite société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998. BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 514, fol. 57, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49661/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

RHEIN-LUX, RHEINISCH-LUXEMBURGER IMMOBILIEN AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxemburg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

—

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den zehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) RHEINISCHER GRUNDBESITZ AG, mit Sitz in D-45356 Essen, Cathostrasse 1-7,
hier vertreten durch den Vorstand Dr. Rainer Koehne, wohnhaft in D-Mülheim an der Ruhr.

2) Herr Nico Bindels, Direktor, wohnhaft in L-7792 Bissen, 8, Cité Jean Souvignier.

Diese Komparenten ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden.

I.- Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet unter dem Namen RHEINISCH-LUXEMBURGER IMMOBILIEN AG, abgekürzt RHEIN-LUX AG.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten politische Umstände oder höhere Gewalt die Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern oder zu behindern drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden.

Eine solche Massnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft jedoch nicht. Die Erklärung der Verlegung des Gesellschaftssitzes wird vorgenommen und Dritten gegenüber kenntlich gemacht durch das Gesellschaftsorgan, welches sich hierzu am besten eignet.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung und die Betreibung von Grundbesitz jeder Art; die Gesellschaft kann bebaute oder unbebaute Grundstücke im In- oder Ausland erwerben, veräussern, tauschen, vermieten, bebauen oder sonstwie verwerten.

Die Gesellschaft kann sich an jedweden Gesellschaften beteiligen, sowie alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes erforderlich sind.

II.- Aktienkapital

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünfhunderttausend Deutsche Mark (500.000,- DEM) und ist in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfhundert Deutsche Mark (500,- DEM) eingeteilt.

Die Aktien können nach Wahl der Aktionäre in Einzelaktien oder über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, es sei denn, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

III.- Verwaltungsrat

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen und die für eine Dauer von höchstens sechs Jahren von der Generalversammlung der Aktionäre, welche sie jederzeit abberufen kann, genannt werden.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung werden von der Generalversammlung der Aktionäre bestimmt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden einberufen, so oft es im Interesse der Gesellschaft erforderlich ist. Der Verwaltungsrat muss auf Anfrage von zwei Verwaltungsratsmitgliedern zusammengerufen werden.

Art. 8. Der Verwaltungsrat besitzt alle möglichen Befugnisse, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks dienen.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind, unterliegen der Kompetenz des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann im Rahmen des Gesetzes Abschlagsdividenden auszahlen.

Art. 9. Durch die gemeinschaftliche Zeichnung je zweier Verwaltungsratsmitglieder wird die Gesellschaft Dritten gegenüber wirksam verpflichtet, es sei denn, besondere Beschlüsse bezüglich der Unterschriftsvollmacht im Fall von Ermächtigungen gemäss Artikel 10 dieser Satzung durch den Verwaltungsrat wurden getroffen.

Art. 10. Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft kann an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder übertragen werden, welche als geschäftsführende Verwalter bezeichnet werden. Die Übertragung der Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorhergehenden Erlaubnis durch die Generalversammlung der Aktionäre.

Der Verwaltungsrat kann ebenfalls die Verwaltung aller Geschäftsangelegenheiten oder einer speziellen Zweigstelle an einen oder mehrere Verwalter übertragen, und besondere Befugnisse für bestimmte Geschäfte an einen oder mehrere Vertreter, aus oder ausserhalb dem Kreise seiner Mitglieder, Aktionäre oder nicht, übertragen.

Art. 11. Alle gerichtlichen Streitfälle, welche die Gesellschaft entweder als Kläger oder als Beklagte betreffen, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat, vertreten durch seinen Vorsitzenden oder durch ein hierzu ernanntes Verwaltungsratsmitglied geführt.

IV.- Überwachung

Art. 12. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere unabhängige Wirstschaftsprüfer, welche durch die Generalversammlung ernannt werden. Die Generalversammlung bestimmt ihre Anzahl, die Mandatsdauer, welche maximal sechs Jahre beträgt, sowie ihre Vergütungen.

V.- Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am letzten Donnerstag des Monats Mai um 11.00 Uhr in Luxemburg, am in der Einberufung angegebenen Ort und zum ersten Male im Jahre 2000.

Falls dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Dezember bis zum 30. November eines jeden Jahres; ausnahmsweise beginnt das erste Jahr mit dem Tage der Gesellschaftsgründung und endet am 30. November 1999.

Art. 15. Nach Abzug sämtlicher Auslagen der Gesellschaft und der Abschreibungen stellt das Kreditsaldo den Reingewinn der Gesellschaft dar. Es werden fünf Prozent (5%) des Reingewinns vorweg dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt. Diese Abführungspflicht erlischt sobald der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals ausmacht; sie muss jedoch jederzeit wieder aufgenommen werden, wenn der Reservefonds aus irgendeinem Grund angerührt wurde.

VII.- Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden. In diesem Falle wird die Liquidation durchgeführt von einem oder mehrere Liquidatoren, natürlichen oder juristischen Personen, welche durch die Generalversammlung, die auch ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, bestellt werden.

VIII.- Schlussbestimmungen

Art. 17. Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handeisgesellschaften, sowie dessen Abänderungen.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Feststellung der Satzung erklären die Komparenten, das gesamte Aktienkapital wie folgt zu zeichnen:

1) RHEINISCHE GRUNDBESITZ AG, vorbenannt, siebenhundertfünfzig Aktien	750
2) Herr Nico Bindels, vorbenannt, zweihundertfünfzig Aktien	250
Total: eintausend Aktien	1.000

Sämtliche Aktien wurden bis zu fünfundzwanzig Prozent (25%) in bar eingezahlt, so dass die Summe von einhundertfünfundzwanzigtausend Deutsche Mark (125.000,- DEM) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde. Der restliche ausstehende Betrag kann bei Bedarf durch den Verwaltungsrat eingefordert werden.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr einhundertsechzigtausend Luxemburger Franken (160.000,- LUF) ab.

Zum Zwecke der Einregistrierung wird das Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Deutsche Mark (500.000,- DEM) abgeschätzt auf zehn Millionen dreihundertfünfzehntausend Luxemburger Franken (10.315.000,- LUF).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordnungsgemäss einberufen erklären, zusammengefunden.

Nach Prüfung der Ordnungsmässigkeit der Zusammenkunft, haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) und die der Kommissare auf einen (1) festgelegt.

2) Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Dr. Rainer Koehne, Vorstandsvorsitzender, wohnhaft in D-Mülheim an der Ruhr,
- Herr Nico Bindels, Direktor, wohnhaft in Bissen,
- Herr Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Luxemburg.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, Luxembourg.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2004.

5) Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, die tägliche Geschäftsführung an ein geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied zu übertragen.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1330 Luxemburg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben diese gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Dr R. Koehne, N. Bindels, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1998, vol. 112S, fol. 30, case 9. – Reçu 103.150 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 27. November 1998. P. Frieders.

(49700/212/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

SOCIETE DE GESTION LEOPARD FUND S.A., Société Anonyme.

—

Composition du Conseil d'Administration au 19 octobre 1998

Ajouter:

Juan Manuel Milagro Pinazo

Pour réquisition

Pour la SOCIETE DE GESTION LEOPARD FUND S.A.

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 28, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49664/052/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

TRIAX GLOBAL-EXCHANGE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

—

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirteenth of November.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Immanuel De Agrella, business man, residing in no. 50, 1st Floor, Le Caravelles, 25 bld Albert 1er, Monte Carlo, Monaco,

2) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, a company established and having its registered office at St. Peter Port, Guernsey (Channel Islands),

both here represented by Mrs Catherine Dewalque, private employee, residing in Gouvy (Belgium),

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on October 22nd respectively on November 6th, 1998.

Such proxies after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a holding corporation (Société Anonyme Holding) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Title I. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organised a holding company in the form of a société anonyme the name of which shall be TRIAX GLOBAL-EXCHANGE S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The objects of the Company are:

participating in any form whatever, in any Luxembourg and foreign undertakings; the acquisition of any securities and rights; by way of participation, contribution, subscription, firm or optional drawing, by purchase by any other manner and inter alia the acquisition of patents and licences, their management and use, together with any operations connected directly or indirectly with its objects, namely borrowing with or without guarantee and in any currencies, by means of the issue of debentures or any other means, and in making loans to companies in which it shall have acquired an interest while remaining, both in respect of borrowing and generally for all its business, within the limits laid down by the law of 31st July 1929, governing companies concerned with financial participation.

Art. 3. The subscribed capital is set at thirty-eight thousand United States Dollars (38,000.- USD), consisting of three hundred and eighty (380) shares of a par value of one hundred United States Dollars (100.- USD) per share.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

The shares of the company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by the article 39 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors. The company may issue certificates representing bearer shares. These certificates shall be signed by two directors.

The company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company.

Title II. Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title III. General meeting and Distribution of profits

Art. 10. Any regularly constitued meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least 20% of the company's share capital.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the last Friday of the month of June at 2.00 p.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all part of the net profit and the distribuable reserves may be assigned to redemption of stock capital by way of reimbursement at part of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursement shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title IV. Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V. General provisions

Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915, as amended, on commercial companies and by the law of July 31st, 1929, on Holding companies.

Transitory provisions

1.- The first accounting year will start on the date of incorporation of the Company and will end on the thirty-first of December one thousand nine hundred and ninety-nine.

2.- The first annual general meeting will be held in 2000.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- Mr Immanuel De Agrella, prenamed, three hundred and seventy-nine shares	379
2.- ARDEN INVESTMENTS LIMITED, prenamed, one share	1
Total: three hundred and eighty shares	380

The shares have all been fully paid up in cash so that the amount of thirty-eight thousand United States Dollars (38,000.- USD) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation amounts to approximately seventy-five thousand (75,000.-) francs.

Estimation of the share capital

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at one million three hundred and four thousand one hundred and sixty (1,304,160.-) Luxembourg Francs.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is fixed at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The general meeting authorises the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at four and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a) Mr Immanuel De Agrella, business man, residing in no. 50, 1st Floor, Le Caravelles, 25 Bld Albert 1er, Monte Carlo, Monaco;

b) Mr John A. Martin, finance director, residing in 12601 Rock Ridge Road, Herndon, 22070 Virginia, USA;

c) Mr James L. Arnold, attorney-at-law, residing in 1890 Calusa Court, Marco Islands, 34145 Florida, USA;

d) Mr Harold T. King Jr, financial engineer, residing in 2285 Lakeshore Boulevard West, Suite 2502, Unit 02, Level 26, Toronto, Ontario, Canada.

4) Is appointed as statutory auditor:

GRANT THORNTON, REVISION ET CONSEIL S.A., having its registered office in L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2000.

6) Pursuant to article 60 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present articles of incorporation, the general meeting authorises the board of directors to delegate part or all of its powers to one or more members of the board of directors.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the mandatory of the appearing parties, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Immanuel De Agrella, homme d'affaires, demeurant 50, 1st Floor, Le Caravelles, 25 bld Albert 1er, Monte Carlo, Monaco,

2) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à St. Peter Port, Guernsey (Iles Anglo-Normandes),

tous les deux ici représentés par Madame Catherine Dewalque, employée privée, demeurant à Gouvy (Belgique),

en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 22 octobre respectivement le 6 novembre 1998.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Titre Ier. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé une société anonyme holding, sous la dénomination de TRIAX GLOBAL-EXCHANGE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet:

la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, notamment en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies par la voie d'émission d'obligations ou toute autre voie, et en accordant des prêts à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, en restant, tant pour les prêts qu'en général pour toutes ses opérations, dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participaptions financières.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente-huit mille dollars américains (38.000,- USD), représenté par trois cent quatre-vingts (380) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (100,- USD).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre d'actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou son administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé a procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant au moins 20% du capital social.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Dispositions générales

Art. 15. Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2000.

Souscription et Libération

Les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Immanuel De Agrella, prénommé, trois cent soixante-dix-neuf actions	379
2.- ARDEN INVESTMENTS LIMITED, prénommée, une action	1
Total: trois cent quatre-vingts actions	380

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-huit mille dollars américains (38.000,- USD) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-quinze mille (75.000,-) francs.

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million trois cent quatre mille cent soixante (1.304.160,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est fixé 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la commune de Luxembourg.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Immanuel De Agrella, homme d'affaires, demeurant 50, 1st Floor, Le Caravelles, 25 bld Albert 1er, Monte Carlo, Monaco;

b) Monsieur John A. Martin, directeur financier, demeurant 12601 Rock Ridge Road, Herndon, 22070 Virginia, USA;

c) Monsieur James L. Arnold, avocat, demeurant 1890 Calusa Court, Marco Islands, 34145 Florida, USA;

d) Monsieur Harold T. King, ingénieur financier, demeurant 2285 Lakeshore Boulevard West, Suite 2502, Unit 02, Level 26, Toronto, Ontario, Canada.

4) Est nommée commissaire:

GRANT THORNTON, REVISION ET CONSEIL S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2000.

6) En vertu des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dewalque, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 112S, fol. 43, case 1. – Reçu 13.205 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1998. A. Schwachtgen.

(49701/230/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

VIREDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize novembre.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) WHITMAN LIMITED, société de droit de l'Ile de Man, avec siège social à St. James Chambers, Athol Street, Douglas (Isle of Man),

ici représenté par Maître Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Douglas (Isle of Man), le 11 novembre 1998;

2) Mademoiselle Gaby Schneider, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire, le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants et mandataire ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée VIREDON S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre exercer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à cinquante millions 50.000.000,- LUF (cinquante millions de francs luxembourgeois) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour tous actes de gestion courante et journalière et peut accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

Les décisions pour toutes les affaires qui dépassent la gestion courante et journalière, ainsi que les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de cet article, sont réservées à l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés. Ces décisions sont exécutées par le conseil d'administration.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions également par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 1998.

La première assemblée générale annuelle se réunit en mai 1999.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) WHITMAN LIMITED, préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) Gaby Schneider, préqualifiée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire sur base d'une certification bancaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante-cinq mille francs (55.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale convoquée extraordinairement, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Gianluigi Ferrario, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano (Suisse),
- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,
- Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

- Madame Gerty Marter, gérante de sociétés, demeurant à Soleuvre.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux compte ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant et le mandataire prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Schaeffer, G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 112S, fol. 57, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998. A. Schwachtgen.

(49702/230/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

ABN AMRO FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 47.072.

—

Resolution of the Board of Directors

In accordance with the article 14 of the articles of incorporation of ABN AMRO FUNDS (the «Company»), the following resolutions have been adopted by the Board of Directors of the Company (the «Board»).

1. Acceptance of resignation of Mr J. Vroegop as Director and Chairman of the Company and appointment of Mr J. Fieret as Chairman of the Company.

The Board accepts the resignation of Mr J. Vroegop as Director and Chairman of the Company as of May 15, 1997 and decides to appoint Mr J. Fieret as Chairman from this date.

2. Acceptance of resignation of Mr O. Ruoff as Director of the Company.

The Board accepts the resignation of Mr. O. Ruoff as Director of the Company as of June 9, 1998.

3. Delegation of power.

The Board confirms that the Board gave right to its management company, ABN AMRO LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A. (AALIM) to act as authorized signatory for all and any daily management and affairs of the Company. The Board confirms that the Board agreed that the Company will be validly bond by the single signature of AALIM.

Luxembourg, November 6, 1998. J. Fieret F.B. Deiters R.F. Van Lennep

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 73, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49704/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

ABN AMRO INTEREST GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 39.529.

—

Resolution of the Board of Directors

In accordance with the article 14 of the articles of incorporation of ABN AMRO INTEREST GROWTH FUND (the «Company»), the following resolutions have been adopted by the Board of Directors of the Company (the «Board»).

1. Acceptance of resignation of Mr J. Vroegop as Director and Chairman of the Company and appointment of Mr J. Fieret as Chairman of the Company.

The Board accepts the resignation of Mr J. Vroegop as Director and Chairman of the Company as of May 15, 1997 and decides to appoint Mr J. Fieret as Chairman from this date.

2. Acceptance of resignation of Mr. O. Ruoff as Director of the Company.

The Board accepts the resignation of Mr O. Ruoff as Director of the Company as of June 9, 1998.

3. Delegation of power.

The Board gives right to its management company, ABN AMRO LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A. (AALIM) to act as authorized signatory for all and any daily management and affairs of the Company.

The Board agreed that the Company will be validly bond by the single signature of AALIM.

Luxembourg, November 6, 1998. J. Fieret F.B. Deiters R.F. Van Lennep

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 73, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49705/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

SPIKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.921.

—

Extrait des résolutions prises dans le cadre du conseil d'administration du 16 octobre 1998

Résolution unique

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pasquasy Philippe, Juriste, au poste d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 85, case 4.

Luxembourg, le 23 novembre 1998.

(49667/065/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 1998.

ARRIGONI INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.801.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 79, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1998. Signature.

(49717/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

ARRIGONI INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.801.

—

Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 3 août 1998

Le Conseil a acté et accepté la démission de Monsieur Philippe Croshaw en tant qu'administrateur de la société ARRIGONI INVEST S.A.

Conformément à l'article 51 § 3 des sociétés commerciales, nous pourvoyons provisoirement à son remplacement en confiant le mandat d'administrateur à Monsieur Philippe Van Innis, juriste, demeurant à Londres.

L'élection définitve sera faite lors de la prochaine assemblée générale.

Pour extrait
P. Gilmont

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 79, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49718/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

ARRIGONI INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.801.

—

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 3 août 1998

Sont présents: Monsieur Fabio Mazzoni, Administrateur,
Monsieur Patrick Gilmont, Administrateur.

Absent et excusé: Monsieur Philippe Croshaw, Administrateur.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Gilmont.

Ordre du Jour:

1. Démission de Monsieur Philippe Croshaw de son poste d'administrateur de la société ARRIGONI INVEST S.A.
2. Nomination de Monsieur Phillipe Van Innis, Juriste, au poste d'administrateur de la société ARRIGONI INVEST S.A. en remplacement de Monsieur Philippe Croshaw.

Après délibération, le Conseil prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Philippe Croshaw de son poste d'administrateur de la société ARRIGONI INVEST S.A. est acceptée, et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.
2. La nomination de Monsieur Philippe Van Innis en tant qu'administrateur de la société ARRIGONI INVEST S.A. est acceptée jusqu'en 1999.

L'élection définitive sera faite lors de la prochaine Assemblée Générale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la réunion est clôturée à 11.30 heures.

P. Gilmont *Administrateur* F. Mazzoni *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 79, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49719/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

ARRIGONI INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.801.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le mercredi vingt mai à 11.00 heures, au siège social de la société, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme ARRIGONI INVEST S.A.

Le président Monsieur Patrick Gilmont, demeurant à Luxembourg, constate que les actionnaires présents ou représentés, représentent la totalité du capital social et il désigne comme secrétaire-scrutateur Monsieur Fabio Mazzoni demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose:

I.- Que la présente assemblée a pour

Ordre du Jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997;
3. Affectation du résultat de l'exercice 1996 et 1997;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

II.- Que l'intégralité du capital étant présente, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ayant par ailleurs déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, et notamment après avoir pris connaissance du bilan, du compte de profits et pertes et du rapport du commissaire aux comptes;

III.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est représentée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'ordre du jour est abordé par l'assemblée, lecture est faite des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire et après délibération, Monsieur le Président met aux voix les décisions suivantes, qui sont toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1996, se soldant par un bénéfice de 145.354,- LUF.

Deuxième résolution

- Bénéfice de l'exercice	145.354,- LUF
- Réserve légale	(7.268,- LUF)
- A reporter à nouveau	138.086,- LUF

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exercice de leur mandats pendant l'exercice écoulé.

L'assemblée décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice écoulé.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1997, se soldant par un bénéfice de 204.547,- LUF.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 1997:

- Résultat reporté	138.086,- LUF
- Bénéfice de l'exercice	204.547,- LUF
- Réserve légale	(10.227,- LUF)
- A reporter à nouveau	332.406,- LUF

Sixième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exercice de leur mandats pendant l'exercice écoulé.

L'assemblée donne décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice écoulé.

Plus rien n'étant à l'ordre de jour et aucun actionnaire n'ayant demandé la parole, le président lève la séance à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures, et jour que ci-dessus et signé par les membres du bureau.

P. Gilmont — F. Mazzoni
Le Président — *Le Secrétaire-Scrutateur*

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 1998

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité de notre société au cours des exercices écoulés et de soumettre à votre approbation les comptes annuels au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997.

Nous portons à votre connaissance les faits suivantes:

Exercice 1996

1. Evolution des affaires et de la situation de la société

L'exercice 1996 clôturé avec un bénéfice de 145.354,- LUF.

2. Evénements importants depuis le 31 décembre 1996

Néant

3. Evolution prévisible de la société

La société évoluera normalement durant l'exercice 1997, pourvu que les conditions économiques se présentent favorables.

4. Activité de recherche et de développement

Néant.

5. Participations

En 1996, le portefeuille-participations a évolué comme suit (montant exprimé en Francs Luxembourgeois):

Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
-	4.550.000	-	4.550.000

Exercice 1997

1. Evolution des affaires et de la situation de la société

L'exercice 1997 clôturé avec un bénéfice de 204.547,- LUF.

2. Evénements importants depuis le 31 décembre 1997

Néant

3. Evolution prévisible de la société

La société évoluera normalement durant l'exercice 1998, pourvu que les conditions économiques se présentent favorablement.

4. Activité de recherche et de développement

Néant.

5. Participations

En 1997, le portefeuille-participations a évolué comme suit (montant exprimé en Francs Luxembourgeois):

Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
4.550.000	-	-	4.550.000

Le Conseil d'Administration vous propose:

1. D'accepter les comptes de l'exercice 1996 tels qu'ils sont présentés.
2. De répartir comme suit le résultat de l'exercice 1996:

- Bénéfice de l'exercice	145.354,- LUF
- Réserve légale	(7.268,- LUF)
- A reporter à nouveau	138.086,- LUF

3. De donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1996.
4. D'accepter les comptes de l'exercice 1997 tels qu'ils sont présentés.
5. De répartir comme suit le résultat de l'exercice 1997:

- Résultat reporté	138.086,- LUF
- Bénéfice de l'exercice	204.547,- LUF
- Réserve légale	(10.227,- LUF)
- A reporter à nouveau	332.406,- LUF

6. De donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour le Conseil d'Administration
P. Gilmont F. Mazzoni

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 79, case 21. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49720/000/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

AGGIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.765.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juin 1998

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
AGGIOR S.A.
R. de Waha N. Lang
Administrateur *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49709/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

AFRIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.227.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 1998, les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour la durée de six ans. M. Albert Pennacchio, attaché de direction, Mondercange, a été nommé administrateur, en remplacement de M. Marcello Ferretti, également pour la durée de six ans. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 25 novembre 1998.

Pour AFRIVEST S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49708/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.383.

—

Liste des Signatures Autorisées - List of Authorized Signatures, November 1998

Liste des signatures en vertu de l'Article 18 des statuts et conformément aux délégations de pouvoirs décidés par le Conseil d'Administration

Actes de gestion journalière engageant valablement la société Inscription et radiations d'hypothèques.	A + A
Actes, documents et lettres accordant, confirmant, modifiant suspendant ou dénonçant un crédit, sous quelque forme que ce soit, y compris les crédits documentaires. Avals, cautionnements, tirages, acceptations, garanties données par la banque. Actes portant reconnaissance de dettes ou contenant obligation de sommes. Chèques. Ordres de paiement et de disposition concernant des titres et valeurs, des comptes en espèces ou des comptes-titres. Contrats d'achat et de vente de devises, au comptant et à terme.	A + B
Correspondance ordinaire des services de la banque qui, sans contenir obligation de sommes, engage la banque par les informations, avis et opinions y exprimés.	B + B
Quittances et endossements de traites et billets à ordre. Reçus, quittances et accusés de réception d'espèces, de titres, de coupons, de tous autres valeurs et objets. Approuvés de compte. Décharges à donner aux Administrations des Postes et Télécommunications, Chemins de fer, entreprises de transport. Avis de débit et de crédit, décomptes et autres pièces, confirmés par un extrait de compte. Avis de mise à disposition de valeurs et documents.	B
avis, borderaux, décomptes et autres pièces résultant d'un traitement automatique par ordinateur, portant la mention «formule sans signature» et confirmés par un extrait de compte.	sans signature

List of authorized signatures according to paragraph 18 of the articles of incorporation and in conformity with the delegation of authority decided by the Board of Directors.

Any document legally committing the company relating to day to day management. Registration and release of mortgages.	A + A
Documents and letters granting, confirming, modifying, deferring or terminating loan agreements of any kind including documentary credits. Endorsements, guarantees, underwritings, acceptances, commitment letters given by the bank.	A + B

Documents concerning debt acknowledgements or payment commitments. Cheques. Payment and other orders for the payment of money or the delivery of securities or other property. Spot or forward contracts to buy or sell foreign exchange.	
Ordinary correspondance sent by the bank's departments not entailing payment commitments, but binding the bank through the informations, statements and opinions expressed therein.	B + B
Acknowledgements of receipt and endorsement of drafts and bills of exchange. Receipts, acknowledgements of cash, securities, coupons and all other values and goods. Account approvals. Discharges for delivery to be given to the Postal Services, Railway Administration, transportation companies. Credit and debit notices, summaries of accounts and other documents. Notices relating to values or documents hold at the disposal of the client.	B
Notices, statements, settlements and other documents resulting from electronic date processing bearing the mention «form without signature» and confirmed by a statement of account.	no signature

Conseil d'Administration

M. Vivien Ley-Garboua Paris (F)	Président
M. Jacques Henri Wahl Paris (F)	Président d'Honneur
M. Gérard Lohier Paris (F)	Vice-Président
M. Paul-François Gauvin Luxembourg	Administrateur-délégué Directeur Général
M. Marc Assa Steinsel	Administrateur
M. Vincent de Roux Paris (F)	Administrateur
M. Gilles de Vaugrigneuse Paris (F)	Administrateur
M. Jean-Pierre Dreyer Paris (F)	Administrateur
M. Edmond Israel Luxembourg	Administrateur
M. Henri Quintard Paris (F)	Administrateur
M. François Tesch Kockelscheuer	Administrateur
M. Arnaud Wellard Paris (F)	Administrateur

Catégorie A

M. Paul-François Gauvin Luxembourg	Administrateur-délégué Directeur Général
M. Bertrand du Passage Luxembourg	Directeur Général Adjoint
M. Xavier Boissinot Luxembourg	Directeur
M. Jean Léomant Schrassig	Directeur
M. Théo Braun Luxembourg	Directeur Adjoint
M. Maurice Haag Luxembourg	Directeur Adjoint
M. Guy Reding Tuntange	Directeur Adjoint
M. Patrick Blaszczyk Athus (B)	Sous-Directeur
M. Jean-Marc de Volder Steinfort	Sous-Directeur

M. Jean-Marie Larroque Guenange (F)	Sous-Directeur
M. Carlo Putz Kehlen	Sous-Directeur
Mme Margot Reding-Schroeder Tuntange	Sous-Directeur
Mme Samia Toumi Luxembourg	Sous-Directeur
M. Stéphane Wilmot Luxembourg	Sous-Directeur
M. Guy Boureau Luxembourg	Auditeur Interne
Mme Agnès Charbonnel Luxembourg	Contrôleur de Risques
Mme Anne Kayser, épouse Neuss Luxembourg	Conseiller Juridique
M. André Angelsberg Ettelbruck	Fondé de Pouvoirs Principal
M. Germain Schmit	Chef de Service

Catégorie B

Mme Stéphanie Ajamian-Delale, Briey (F),
Mme Marielle Andre, épouse Bricq, Arlon (B),
M. Léon Berrier, Bertrange,
M. Philippe Bonassi, Aubange (B),
Mme Anita Bouguern, Audun-le-Tiche (F),
Mlle Nancy Bouille, Saulnes (F),
Mlle Catherine Bour, Luxembourg,
M. Jean-Claude Burg, Sanem,
Mme Paola Compagna-Sordi, Hussigny Godbrange (F),
M. Guy Castermans, Arlon (B),
Mme Charlotte D. N. Pereira-Flammang, Crauthem,
M. Raymond de Waha, Bergem,
M. Pierre Demmerle, Metz (F),
Mme. Nicole Demoullin-Leidwanger, Béreldange,
M. Patrick Fisch, Mondorf-les-Bains,
M. Jean-Paul Fischbach, Noertzange,
Mme Flora Furlan, épouse Dupont, Strassen,
Mlle Florence Garret, Luxembourg,
M. Thierry Glay, Ottange (F),
M. Sébastien Gury, St Julien les Metz (F),
Mlle Marie-France Hansen, Luxembourg,
Mme Brigitte Hanzir-Boeur, Messancy (B),
Mme Marie-Helène Hautecourt, épouse Walckiers, Luxembourg,
Mme Laurence Helias, Algrange (F),
M. Claude Hoffmann, Luxembourg,
M. Michel Jreige, Luxembourg,
Mlle Marie-France Kirsch, Turpange (B),
M. Norbert Lang, Bertrange,
Mme Geneviève Laurent-Jacob, Arlon (B),
M. Luc Leclere, Untereisenbach,
Mme Marina Lespagnard, Aubange (B),
Mme Béatrice Loffredo, épouse Depert, Yutz (F),
M. Christian Melchior, Luxembourg,
Mme Sylvie Melchior-Audi-Bussio, Roussy-le-Village (F),
Mme Nadine Mertens, épouse Caralp, Arlon (B),
Mme Betty Nicchi-Fraternale, Bettange-sur-Mess,
M. Olivier Nolin, Algrange (F),
Mlle Bruna Perlic, Rumelange,
M. Giovanni Pompei, Kayl,
Mme Monique Rendine-Iovalone, Audun-le-Tiche (F),
Mme Carine Robert-Schandeler, Messancy (B),
Mme Virginie Ruaro, épouse Blonski, Florange (F),
Mme Nicole Soum Sender, Heisdorf,
Mme Francise Theisen, Kehlen,
M. Florent Thiry, Luxembourg,

M. Fabrice Travaglia, Russange (F),
M. Alain Trouillez, Luxembourg,
Mme Maryline Urbain-Biver, Sélange (B),
M. Pierre Vetzel, Thionville (F),
Mme Liliane Wildschutz-Etienne, Attert (B),
Mlle Connie Wirolle, Luxembourg,
M. Bertrange Wurth, Garnich.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 79, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49722/000/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

ARAB CAPITAL INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 24.866.

—

The balance sheet as per December 31st, 1994, registered in Luxembourg on November 30th, 1998, Volume 514, Folio 76, Case 8, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on December 1st, 1998.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward . . . . . USD (7,775.67)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, November 30th, 1998. Signature.

(49712/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

ARAB CAPITAL INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 24.866.

—

The balance sheet as per December 31st, 1995, registered in Luxembourg on November 30th, 1998, Volume 514, Folio 76, Case 8, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on December 1st, 1998.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward . . . . . USD (10,034.36)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, November 30th, 1998. Signature.

(49713/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

ARAB CAPITAL INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 24.866.

—

The balance sheet as per December 31st, 1996, registered in Luxembourg on November 30th, 1998, Volume 514, Folio 76, Case 8, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on December 1st, 1998.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward . . . . . USD (2,008,231.08)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, November 30th, 1998. Signature.

(49714/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

ARAB CAPITAL INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 24.866.

—

The balance sheet as per December 31st, 1997, registered in Luxembourg on November 30th, 1998, Volume 514, Folio 76, Case 8, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on December 1st, 1998.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward . . . . . USD (3,386.76)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, November 30th, 1998. Signature.

(49715/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

CIS MINING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.273.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mai 1997

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme
CIS MINING S.A.
A. Aloyan R. Arnoux
Administrateur *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49732/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

CIS OIL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.274.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mai 1997

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme
CIS OIL S.A.
A. Aloyan R. Arnoux
Administrateur *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49733/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

BOULANGERIE ZEIMET & FILS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3221 Bettembourg, 8, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 39.363.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juillet 1998

A l'unanimité, l'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée d'une année.

Les mandats expireront à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 1999.

Conseil d'Administration

Monsieur Arthur Zeimet, boulanger-pâtissier, Bettembourg,
Madame Marie-Josée Mertes, Bettembourg,
Monsieur Georges Zeimet, Bettembourg.

Commissaire aux Comptes

Madame Monique Maller, Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 514, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49726/680/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

BENETTON FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.823.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 77, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998.

Pour la société
ARTHUR ANDERSON
Société Civile
Signature

(49723/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

COMPACT EQUIPMENTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.163.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour réquisition
Signature
Un Mandataire

(49737/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

COMPACT EQUIPMENTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.163.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour réquisition
Signature
Un Mandataire

(49738/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

COMPACT EQUIPMENTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.163.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour réquisition
Signature
Un Mandataire

(49739/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

COMPACT EQUIPMENTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.163.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour réquisition
Signature
Un Mandataire

(49740/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

AUTOMANIA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 47.182.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 81, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé de reporter la perte de 165.706,- LUF.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

(49721/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

CORLUY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit octobre à 14.00 heures à Strassen.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme CORLUY LUXEMBOURG S.A.

Bureau

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Corluy, président de société, demeurant à Brasschaat.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Andrée Molitor, administrateur de société, demeurant à Bertrange;

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Ponsard, administrateur de société, demeurant à Arlon.

Composition de l'Assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires dont le nom, prénom, profession et domicile ou la raison sociale et le siège social, ainsi que le nombre de titres de chacun sont pris sur la liste de présence ci-annexée.

Cette liste est arrêtée et signée par les membres du bureau. Elle demeurera ci-annexée après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert d'acter:

I. La présente assemblée a pour

Ordre du Jour:

1) Nomination d'un administrateur supplémentaire.

2) Divers.

II. Il existe actuellement 50.000 actions.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés. L'assemblée peut délibérer valablement sur l'ordre du jour, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Chaque action donne droit à une voix.

Constatations de la validité de l'Assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les objets à l'ordre du jour.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée nomme Monsieur Koenraad Van der Borght, employé privé, demeurant à Bertrange, administrateur de la société, sous réserve de l'agrément de la BANQUE CENTRALE DE LUXEMBOURG.

Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour étant expiré et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14.30 heures.

Dont procès-verbal, fait et passé, date et lieu qu'en tête des présentes.

M. Corluy — *Président* | A. Molitor — *Secrétaire* | J.-M. Ponsard — *Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 72, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(49744/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

ALTICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 51.635.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour la société

Signature

(49710/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

F.D.V. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 61.340.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de F.D.V. HOLDING S.A., en vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1er juillet 1998,

un extrait dudit document après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I)

F.D.V. HOLDING S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 61.340, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro 57 du 26 janvier 1998. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 septembre 1998, en voie de publication.

II)

F.D.V. HOLDING S.A., prénommée, a un capital social souscrit de trois cent trente-quatre millions de lires italiennes (334.000.000,- ITL) représenté par trois mille trois cent quarante (3.340) actions d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (100.000,- ITL) chacune, entièrement libérées.

III)

Conformément à l'article 6 des statuts, la société a un capital autorisé de sept milliards de lires italiennes (7.000.000.000,- ITL) divisé en soixante-dix mille (70.000) actions d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (100.000,- ITL) chacune.

IV)

Aux termes des dispositions de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif du 27 octobre 1997, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article 6 sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

V)

Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts et aux termes d'une résolution prise en sa réunion du 1er juillet 1998, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent millions de lires italiennes (200.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de trois cent trente-quatre millions de lires italiennes (334.000.000,- ITL) à cinq cent trente-quatre millions de lires italiennes (534.000.000,- ITL) par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (100.000,- ITL) chacune.

Ces deux mille (2.000) actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées en espèces par Monsieur Umberto Quintavalle, dirigeant d'entreprises, demeurant 22, Via degli Alerami, Milan (Italie), de sorte que la somme de deux cent millions de lires italiennes (200.000.000,- ITL) a été mise à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément.

VI)

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent trente-quatre millions de lires italiennes (534.000.000,- ITL) représenté par cinq mille trois cent quarante (5.340) actions d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (100.000,- ITL) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital qui précède est évaluée à quatre millions cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (4.170.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Cannizzaro, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 1998, vol. 112S, fol. 17, case 5. – Reçu 41.700 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998. P. Frieders.

(49750/212/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

F.D.V. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 61.340.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998. P. Frieders.

(49751/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

LUX-TRADING AND CONSULTING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 38.946.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 514, fol. 69, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998. *Pour la S.A. LUX-TRADING AND CONSULTING CORPORATION*

Signature

(49799/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

LUX-TRADING AND CONSULTING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 38.946.

—

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 novembre 1998

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de nommer nouveaux administrateurs:

- LUXLINE S.A. ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe
- LAXA S.A. ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe
- LEWISWALE LTD ayant son siège social à Dublin (Irlande)

Le mandat des administrateurs expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2004.

L'Assemblée générale décide à l'unanimité des voix de nommer nouveau commissaire aux comptes:

- la société REMANSO FINANCE S.A. ayant son siège social à Road Town (British Virgin Islands).

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1998, vol. 514, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49800/680/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

BM FINANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 47, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.197.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1998, vol. 513, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998. Signatures.

(49724/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

FINPAR-FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A.,
Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.078.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1998, vol. 514, fol. 41, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour FINPAR-FINANCIERE
D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(49754/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

FINPAR-FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A.,
Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.078.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1998, vol. 514, fol. 41, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour FINPAR-FINANCIERE
D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(49755/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

FINPAR-FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A.,
Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.078.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1998, vol. 514, fol. 41, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour FINPAR-FINANCIERE
D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(49756/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

FINPAR-FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A.,
Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.078.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1998, vol. 514, fol. 41, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour FINPAR-FINANCIERE
D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(49757/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.570.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 78, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(49783/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.570.

—

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 6 avril 1998

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Mackel de son poste d'administrateur et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Maurice Haupert, expert-comptable, demeurant à Pétange, qui achèvera le mandat de Monsieur Marc Mackel prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(49784/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

HOLDING DU VENETO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.164.

Constitution: 23 février 1993, Mémorial C 1993, page 11954.

Modifications statutaires:

1er juillet 1993, Mémorial C 1993, page 17871,

29 décembre 1995, Mémorial C 1996, page 3088,

28 août 1996, Mémorial C 1996, page 22948.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HOLDING DU VENETO («la Société»), avec siège social à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

La Société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 43.164.

Bureau

La séance est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, employé privé, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cinquante (3.050) actions d'une valeur nominale de dix mille (LUF 10.000,-) francs luxembourgeois chacune représentant l'intégralité du capital social de trente millions cinq cent mille (LUF 30.500.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. - Réduction du capital social à concurrence de vingt millions (LUF 20.000.000,-) de francs luxembourgeois par remboursement aux actionnaires;

- Annulation des actions et des certificats d'actions;
- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

2. Autorisation au conseil d'administration à remplacer, dès l'introduction de l'euro, toutes dispositions des statuts relatives au franc luxembourgeois par l'euro.

3. Divers

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président, et après s'être régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de réduire le capital social à concurrence de vingt millions (LUF 20.000.000,-) de francs luxembourgeois représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de dix mille (LUF 10.000,-) francs luxembourgeois, pour le réduire de son montant actuel de trente millions cinq cent mille (LUF 30.500.000,-) francs luxembourgeois à dix millions cinq cent mille (LUF 10.500.000,-) francs luxembourgeois. Cette réduction du capital est réalisée par remboursement aux actionnaires en proportion de leur participation respective.

A la suite de cette réduction du capital, les actions respectives sont annulées ainsi que les certificats d'actions numéros 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 représentant deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de dix mille (LUF 10.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour fixer les modalités et conditions de l'exécution de la décision de réduction du capital.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la réduction du capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à dix millions cinq cent mille (LUF 10.500.000,-) francs luxembourgeois, divisé en mille cinquante (1.050) actions d'une valeur nominale de dix mille (LUF 10.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration de remplacer, dès l'introduction de l'euro, toutes dispositions des statuts relatives au franc luxembourgeois par l'euro.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à 18.00 heures.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Berna, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 112S, fol. 28, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1998. A. Schwachtgen.

(49778/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

HOLDING DU VENETO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.164.

—

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1089 du 11 novembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1997. A. Schwachtgen.

(49779/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

ANDREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 12.597.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 1998, la décision du conseil d'administration du 6 mai 1998 de coopter Monsieur Albert Pennacchio au conseil d'administration a été ratifiée. Les mandats des administrateurs de MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann et Albert Pennacchio ainsi que celui du commissaire aux comptes M. Guy Baumann, ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 25 novembre 1998.

Pour ANDREA S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 514, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49711/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

GUIDANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 230, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.284.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1998, vol. 513, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1998. Signatures.

(49774/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

GUIDANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 230, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.284.

—

Assemblée extraordinaire des associés tenue à Strassen, le 20 octobre 1998

L'assemblée se compose de:

1) Monsieur Erik Van Mileghem, Managing Director, demeurant à B-3191 Boortmeerbeek, détenteur de cent vingt-quatre actions.

2) Monsieur Francis Weyders, Gérant de société, demeurant à B-3191 Boortmeerbeek, détenteur de cent vingt-quatre actions

Total: 248 Actions soit 99%.

Lesquels actionnaires de la société ont pris à l'unanimité, sur l'ordre du jour connu, la résolution suivante:

Monsieur Erik Van Mileghem et Monsieur Francis Weyders, administrateurs-délégués de la société ont le pouvoir d'engager sous leur seule signature jusqu'au montant de (1.000.000,-) un million de francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 11.00 heures.

E. Van Mileghem F. Weyders

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1998, vol. 513, fol. 39, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49775/647/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

GESTA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.231.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 1997

La démission de Monsieur Giovanni Pompei de son poste de Commissaire aux Comptes, pour des raisons personnelles, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

CEE FIDUCIAIRE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme
GESTA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.
C. Hoffmann N. Lang
Administrateur *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49768/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

GESTA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.231.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 avril 1997

Le Commissaire aux Comptes, CEE FIDUCIAIRE, S.à r.l., Luxembourg dont le mandat vient à échéance lors de cette Assemblée, est remplacé par V.O. CONSULTING LUX, S.A., Clemency pour une période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
GESTA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.
C. Hoffmann N. Lang
Administrateur *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49769/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

G.H.N. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.579.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 77, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le Domiciliataire

(49771/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

G.H.N. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.579.

—

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 30 avril 1997 que:

M. Claude Weis a été appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de M. Mario Tommasi, démissionnaire.

Il terminera le mandat du Commissaire aux Comptes qu'il remplace.

Pour la société
Signature
Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(49772/058/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

AERONAUTICAL TECHNOLOGIES COMPANY LIMITED.
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 49.366.

—

Le bilan au 28 février 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 24 août 1998

The meeting reappoints:
- Mr Claude Tournaire
- Mr Patrick Rochas
- Mr Jean-Marc Pizano
- Mr Patrick Barrier
- Mr Isak Botha
- Mr. Neils Petersen
- Mr Philip Riley
- Mrs Carla Heuvelmans-Perret

as Directors,
and EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), with seat in Luxembourg
as Auditor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

(49707/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

CITO SCHIFFAHRT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 48.562.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITO SCHIFFAHRT S.A.
Signature

(49735/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

LES AMIS DES ARTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.714.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 mai 1998

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

La démission de Monsieur Thierry Dingreville de son poste d'Administrateur, pour des raisons personnelles, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

Monsieur Paul-François Gauvin, Directeur Général de la BNP (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg, est nommé Administrateur en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Extrait sincère et conforme
LES AMIS DES ARTS
T. Braun — *Administrateur*
M. Reding — *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49794/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

LUXLUCE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 37.761.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé de reporter le bénéfice de l'exercice de 484.224,- LUF à nouveau.

- Composition du Conseil d'Administration:

Marc Hilger, conseil fiscal, Luxembourg;
Romain Bontemps, expert-comptable, Luxembourg;
Ronald Weber, administrateur de sociétés, Luxembourg.

- Commissaire aux comptes:

ABAX, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile
Signature

(49797/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 8.916.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 juillet 1998

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 juillet 1998 que Monsieur Ulrich Ogiermann, demeurant à Luxembourg, est nommé Directeur général adjoint responsable du département commercial en remplacement de Monsieur Robert Arendal.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 septembre 1998

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 septembre 1998 que Monsieur David Arendt, demeurant à Walferdange, est nommé Directeur général adjoint responsable du département finances et administration en remplacement de Monsieur Jean Donat Calmes.

Luxembourg, le 27 novembre 1998.

Pour extrait conforme
M. Schaus
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 77, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49729/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

EURO BALDI GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 40350.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 81, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemble générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé de reporter la perte de 309.060,- LUF sur l'exercice suivant.

Composition du Conseil d'Administration

Suite à la démission de M. Orban, l'assemblée générale a nommé M. Benoît Erpicum en remplacement.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Bruno Erpicum, Belgique;

Benoît Erpicum, Belgique;

André Vanden Borre, Espagne.

L'assemblé Générale décide de donner mandat aux administrateurs ci-dessus pour une durée de six années. Les mandats prendront fin le 28 avril 2004.

Commissaire aux Comptes pour l'année 1996

AXEL VYBORG (LUXEMBOURG) S.A.

L'assemblée décide de nommer ABAX, S.à r.l., avec siège 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg pour une durée de six ans. Son mandat prendra fin le 28 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Signature

(49747/592/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

IMMEUBLES & VALEURS.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 52.602.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1998, vol. 514, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 18 juin 1998

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur René Stéphane Andrieu et de Monsieur Patrick Rochas en date du 6 mars 1998.

L'Assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration du 11 mars 1998 de coopter Monsieur Philippe Slendzak et Mademoiselle Céline Stein aux fonctions d'administrateurs.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Philippe Slendzak;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Mademoiselle Céline Stein;

et renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1998.

P. Slendzak
Administrateur

(49780/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1998.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg